

HF

L'Autriche partage les préoccupations croissantes au niveau international à l'égard des immenses souffrances que causent les mines terrestres antipersonnel à la population civile, même encore après la fin d'un conflit armé. C'est la raison pour laquelle l'Autriche a voté ensemble avec 155 Etats en faveur de la résolution de l'Assemblée Générale 51/45 S qui "demande instamment aux Etats de s'employer activement à mener à bien dès que possible les négociations relatives à un accord international efficace et juridiquement contraignant pour interdire l'emploi, le stockage, la fabrication et le transfert des mines terrestres antipersonnel". L'Autriche est vivement intéressée à atteindre cet objectif et entend de contribuer à la préparation ainsi qu'au début rapide de ces négociations.

A l'occasion de la conférence d'Ottawa "Vers l'interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel", qui s'est tenue en octobre 1996 et où 74 Etats étaient représentés, l'Autriche a été chargée de préparer les bases nécessaires pour un accord international juridiquement contraignant interdisant les mines terrestres antipersonnel ainsi que d'élaborer le premier projet. Ce projet sera présenté formellement à la conférence de suivi qui se déroulera en juin 1997 en Belgique et servira comme base aux négociations sur une convention portant sur l'interdiction de mines terrestres antipersonnel.

Dans la poursuite de cette objectif, l'Autriche a distribué mondialement un premier avant-projet à la fin de l'année dernière et sollicité des commentaires. Sur invitation du gouvernement autrichien, une réunion d'experts s'est tenue du 12 au 14 février 1997 sur le texte d'une convention portant sur l'interdiction de mines terrestres antipersonnel à Vienne, à laquelle 111 pays était représentés. (Variante für Teilnehmer: L'Autriche voudrait remercier [Land] pour sa participation et sa contribution à cette réunion. Par ailleurs) l'Autriche est particulièrement reconnaissante du grand nombre de propositions intéressantes visant à améliorer le premier avant-projet, présentées au cours de cette réunion d'experts ou obtenus au préalable par voie bilatérale.

Au cours des dernières semaines, l'Autriche a étudié ces propositions et a retravaillé de manière substantielle son premier avant-projet. Etant donnée la grande importance qui revient à la réunion d'experts sur les mesures possibles de vérification qui se tiendra du 24 au 25 avril 1997 à Bonn (International Expert Meeting on Possible Verification Measures for a Comprehensive Ban on APL), le texte contenu dans l'article 9 "Compliance of Verification" n'a pas été modifié, bien qu'il soit ressorti clairement que cette question devra être traitée différemment.

L'Ambassade d'Autriche a l'honneur de transmettre ci-joint la version modifiée de l'avant-projet autrichien sur le texte d'une convention portant sur l'interdiction de mines terrestres antipersonnel au [Land] pour ses commentaires et ses suggestions d'amendements. L'Ambassade d'Autriche sera reconnaissante de recevoir ces commentaires et suggestions jusqu'au 20 avril 1997 pour que ceux-ci puissent être pris en compte dans le processus de préparation de la version finale du projet autrichien. Il est prévu de distribuer la version finale du projet mondialement en mai 1997.

HF